



AMENAGEMENT
Caches à truites
dans la Pique

Page 2



REGLEMENTATION
Taille à 20 cm en
Garonne

Page 3



ZONE CYPRINICOLE
Repeuplement et
état des lieux

Page 6 et 7



NOUVEAUTE
Parcours
sportif carnassiers
à Portet

Page 7

Jepêche!



JANVIER 2008

LE JOURNAL DU PÊCHEUR HAUT-GARONNAIS

EDITORIAL



Informar les pêcheurs Haut Garonnais est un des objectifs majeurs du Conseil d'Administration de la Fédération. L'accueil favorable lors de la parution du premier «Jepêche» nous a incitée à renouveler l'expérience. Le contenu de ce nouveau numéro témoigne des actions que mènent les AAPPMA et la Fédération pour réussir une politique d'amélioration des milieux aquatiques et du loisir pêche. Vous y découvrirez la volonté du Conseil d'Administration de la Fédération de faire évoluer simultanément la réglementation et la gestion piscicole. Tenant compte des caractéristiques écologiques qui ne cessent de se modifier, nous avons proposé des changements pour 2008.

La décision d'abaisser la taille de capture de la truite sur la Garonne, le Ger et les rivières du Luchonnais résulte de plusieurs années d'études scientifiques de l'École Normale Supérieure d'Agronomie de Toulouse et d'une large consultation des AAPPMA du département. Cette démarche à vocation expérimentale pour une durée de 3 ans s'accompagne d'un protocole d'études complémentaires qui sera déterminant pour la continuité de la démarche. En 2^e catégorie, répondant à l'attente de nos adhérents, des initiatives ont permis la création de parcours spécifiques ainsi que la mise en place d'un programme de réalisation de mise à l'eau pour bateau. Quant au planning annuel d'alevinage, je vous laisse le soin de le découvrir. Bonne lecture et bonne saison de pêche.

Norbert DELPHIN

Président de la Fédération des Associations Agréées de la Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Le conseil d'administration

TRUITE



RENDEZ-VOUS PRIS POUR LE 8 MARS

2 euros
POUR
FAIRE UN
HEUREUX

Offrez sa 1ère carte de pêche à un jeune de votre entourage

Jusqu'à 12 ans,
la carte de pêche ne coûte que 2€

EN VENTE CHEZ TOUS LES DÉTAILLANTS DÉLIVRANT LA CARTE DE PÊCHE

Canaux et frayères en Garonne

Le programme de réhabilitation piscicole des petits canaux de la Garonne amont se poursuit. Après le canal de Chaum, ce sont ceux de Saint Bât et de Fos qui ont été remis en eau cette année à la suite de travaux financés par la Fédération de pêche 31 avec des subventions de la Fédération nationale.



L'objectif est de favoriser la reproduction naturelle et la croissance des alevins sauvages dans ces milieux préservés des fortes fluctuations de débit et de transport de sédiments fins dont souffre la Garonne du fait de son usage hydro-électrique. En projet pour 2008, la remise en eau du canal d'Estenos dans le même objectif.

EAU DE NEIGE ? Ne sombrez pas dans la psychose



et les petites plages. Caressez les obstacles. Vous risquez d'avoir des touches plus franches que la veille où l'eau de neige ne coulait pas. Il n'est pas rare d'assister à des frénésies. Bien sûr vous pratiquerez une pêche moins fine mais vous pêcherez plutôt que de rester à la maison à tourner en rond. Ne dédaignez pas cette pêche. Elle vous apportera de grandes satisfactions, ne serait-ce que celle d'avoir obtenu des résultats là où d'autres n'ont même pas osé essayer.

“ la croissance des truites se fait essentiellement au printemps, quand la neige fond “

3 - L'eau de neige arrive progressivement.

Cette eau de neige à peine teintée est franchement mauvaise car les truites ont profité des heures précédant son arrivée pour se nourrir. Il vous faudra un coup de ligne de maître et provoquer la mouchetée chez elle, aux abords de son habitat, lui présenter l'appât jusqu'à 3 fois et le lui maintenir devant la gueule plusieurs secondes. Prospectez également les plages molles et lisses ou légèrement moutonnées. Variez les profondeurs en pêchant lourd et en coupant le courant. Laissez votre appât se caler au fond 2 secondes puis tirez pour le laisser repartir. Mais surtout calculez bien pour pêcher avant que l'eau de neige n'arrive. Toutefois, si cette eau devient très trouble, les meilleurs moments se situeront pendant l'éclaircissement même léger. Bien sûr il existe des journées très difficiles par eau de neige comme il existe des journées sans, alors qu'il n'y a plus d'eau de neige.

Mais il nous plait à répéter ce que démontrent les scientifiques : la croissance des truites se fait essentiellement au printemps, quand la neige fond. Et pour cela il faut bien qu'elles mangent..

A. Arias

AMENAGEMENT

Caches à truite dans la Pique



Cache en béton avec placage en pierre

La pose de 60 modules de type « lauzes » dans le lit de la Pique, boulevard Henry de Gorsse, fin 2004, a permis d'augmenter la densité en truite de 61 % en une seule année.

Il a donc été décidé de positionner à proximité des abris déjà en place, une nouvelle série de caches plus conformes aux exigences de la truite adulte (grottes miniatures). Résultats : l'effectif de truites pêchables s'est accru de 28 % entre 2005 et 2006.



On est passé de 139 truites maillées au km en 2004 à 236 en 2006. L'effectif des juvéniles a peu fluctué mais le nombre d'alevins est aujourd'hui 5 fois supérieur à celui observé avant la première pose de caches.

Les résultats de la pêche électrique de septembre 2007 ont per-

mis de conforter ces chiffres et de constater une augmentation de la biomasse.

Les limites d'une réussite

L'adjonction d'abris supplémentaires est désormais inutile : l'image d'un hôtel dans lequel on multiplierait le nombre de chambres pour accueillir de nouveaux clients sans pour autant augmenter la quantité de repas, décrit bien la situation actuelle. Le recrutement naturel et la nourriture deviennent les éléments prépondérants dans la régulation de la population du tronçon concerné. Le système doit être étendu en 2008 à d'autres secteurs des rivières Pique et Ône sachant qu'Henri Ribet, Président de la zone salmo 31, a mis au point un nouveau modèle de cache en béton de forme arrondie, plus maniable et plus performant.

La Fédération départementale propose aux sociétés de pêches désireuses de s'inspirer de l'exemple luchonnais, de disposer elles aussi de ce type de cache et ce, dans le cadre d'un partenariat financier Fédération/AAPPMA.

L'eau de neige peut couler de l'ouverture jusqu'au cœur de l'été selon le temps, l'importance de la neige accumulée durant l'hiver et l'altitude des sources. Elle a souvent bon dos pour expliquer les bredouilles. Cependant certains pêcheurs l'accueillent avec joie lorsqu'elle gonfle démesurément les cours d'eau. Ses avantages : concentration des truites sur des zones plus restreintes et approche facilitée.

Les 3 cas de figure :

1 - L'eau de neige coule depuis plusieurs jours.

Ne redoutez pas cette eau de neige, la truite au bout de quelques jours s'habitue à une nouvelle température et qualité d'eau. Cependant, elle choisira souvent pour se mettre en activité le moment où l'eau de la nuit s'écoulera, celle qui contient le plus d'eau de source. Lors de journées

belles et relativement chaudes, vous obtiendrez généralement de bons résultats en milieu de journée, car l'échange thermique eau/air se fera en faveur de l'eau. Recherchez les postes abrités du vent, surtout s'il est froid, bien ensoleillé et peu profonds. C'est là où l'eau se réchauffera en premier. Les truites le savent.

2 - L'eau de neige arrive brusquement.

La neige qui fond en masse peut provoquer des crues. Il n'y a pas grand monde qui soit optimiste quand ces conditions se présentent. Certains savent qu'il y a quand même des truites à prendre, mais pas n'importe où. Généralement, il conviendra d'aller vers l'amont, de rechercher une eau moins sale qu'en aval. Si le cours d'eau dans sa partie supérieure coule dans de la roche, vous aurez gagné. Insistez sur l'eau peu profonde des bordures, sur les coups marqués

DEBITS RESERVES

Luchon est passé au 1/10^e du module



Plein pot !
Restitution du lac d'Oô dans la Neste d'Oô

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 impose de restituer, dans les bras court-circuités des aménagements (barrages), un débit minimum pour le maintien de la vie piscicole.

Ce débit réservé devra être porté au 1er janvier 2014 à minima au 1/10^e du module du cours d'eau. Dès 2008, EDF doit étudier la réalisation des moyens de restitution de tous les sites ne restituant pas à minimum le 1/10^e du module pour ce mettre en conformité. A Luchon (versant Portillon excepté) c'est fait ! Les truites n'en croient pas leurs nageoires et pourtant c'est vrai. Ruisseaux de Lespône, de la Glère, de Bonéou, de Labach de Cazeaux, de Gouron, Lis aval, Joueou, Ravi et Neste d'Oô, tous

sont passés au 1/10^e en 2007. Si sur certains tronçons l'impact ne semble pas évident à un œil distrait, il est pourtant bien réel.

Sous le barrage de Ravi par exemple, des ruisselets et des flaques d'eau occupent désormais des zones jadis à sec. Sur la Neste d'Oô, l'effet est spectaculaire : par endroits on a du mal à traverser la rivière là où il y a quelques mois encore on passait à gué.

Les débits réservés ont des impacts très marqués principalement sur les truites. Les valeurs du 1/40^e réduisent de 80% le potentiel halieutique d'un secteur. Le passage à des valeurs proches de 1/10^e du module permet d'améliorer la situation. Une eau abondante et de qualité, des caches et de la nourriture, que demande le peuple (fario) ?

TRUITE EN GARONNE

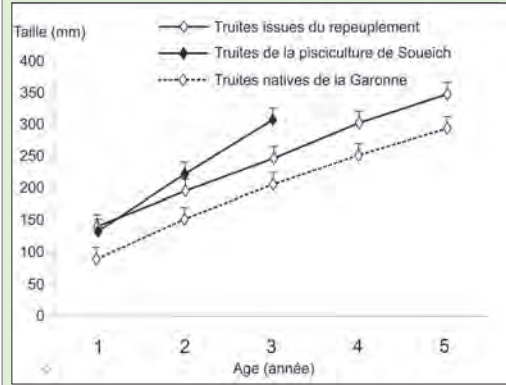
Une gestion expérimentale en cours



Olivier PLASSERAUD
Directeur technique de la Fédération 31



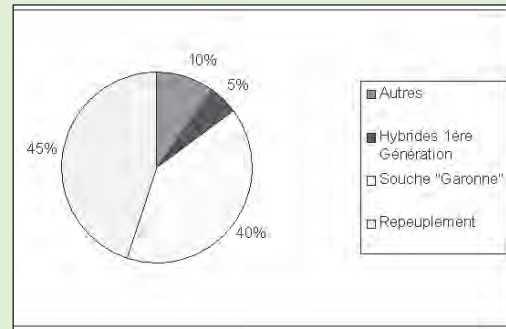
Trois populations de truites distinctes.



En Garonne, cohabitent trois types de truites dont la croissance diffère. Les truites portions (trait plein losanges noirs) directement déversées en Garonne ont une croissance très rapide en pisciculture et sont essentiellement reprises rapidement.

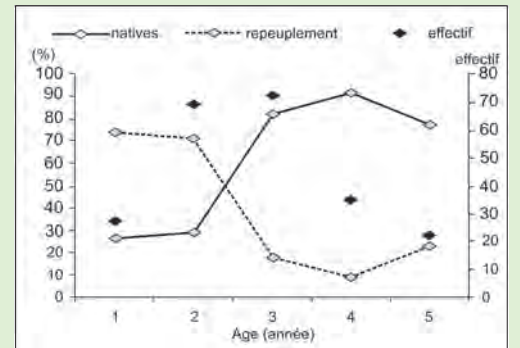
Les truites d'alevinage (losanges blancs trait plein) déversées au stade "estivaux" au cours de leur première année ont un avantage de taille par rapport aux truites sauvages qu'elles conservent dans le temps, restant à âge égal toujours plus grandes que ces dernières (losanges blancs trait pointillé) qui atteignent l'âge de maturité (3ans) à 20 cm.

Les truites issues de la pisciculture repeuplement sont majoritaires en Garonne, mais les sauvages sont présentes.



Les truites issues directement de la pisciculture Fédérale de Soueich représentent 45% de la population des farios en Garonne. 15% y sont apparentées. Les truites « sauvages » sans lien génétique avec le repeuplement représentent 40% de la population.

Une proportion entre «sauvage» et truites de repeuplement qui évolue suivant l'âge.



Les truitelles d'alevinage, âgées de un et deux ans, sont nettement plus abondantes que les « sauvages », mais cette tendance s'inverse entre la seconde et la troisième année. Les poissons de pisciculture sont donc peu nombreux à atteindre une taille nettement supérieure à 20 cm, ce qui suggère l'intérêt de leur « récolte » à cette taille par la pêche avant disparition.

Après plusieurs années d'études scientifiques, la gestion de la truite en Garonne est sensiblement modifiée pour 2008 : taille légale à 20 cm au lieu de 23 sur tout son cours, parcours sans panier entre Saint Béal et Fos (de la vanne de vidange du canal d'Arlos à la chaussée de Baudran), aucun déversement de truites ou truitelles entre Chaumet et Galié, maintien des alevinages habituels partout ailleurs, suivi des captures par enquête-panier et poursuite de l'étude de la population de truites, telles sont les grandes lignes de ce projet adopté pour 3 ans.

De 2001 à 2003, des marquages de truitelles d'alevinage ont démontré leur disparition rapide autour de 20 cm. Dans le même temps, le constat régulier de l'abondance de prises n'atteignant pas la taille légale de 23 cm était signalé par les gardes et les pêcheurs, sans amélioration notable d'une année sur l'autre.

"la récolte légale des truites d'alevinage tout en préservant les truites sauvages"

L'hypothèse a alors été émise d'une présence prépondérante en Garonne

de truites provenant d'alevinage et de leur disparition avant «récolte» légale au-delà de 23 cm.

L'idée d'abaisser la maille a donc été lancée dès 2004, mais à l'époque, les AAPPMA étaient très partagées sur cette question et l'on manquait de confirmations scientifiques sur l'origine des truites de Garonne et leur croissance. La Fédération, en relation avec l'Administration, a donc demandé à l'ENSAT une étude approfondie sur la génétique des truites de Garonne pour identifier les différentes souches et leur provenance, ainsi que leur croissance et l'évolution de leurs effectifs. On a ainsi pu vérifier que 60

% des truites de Garonne sont issues des alevinages de Soueich, que les truites « sauvages » font 20 cm à 3 ans et sont donc déjà en âge de se reproduire à cette taille, et que les truites d'alevinage disparaissent massivement avant d'atteindre 23 cm.

Après une large concertation des AAPPMA et une participation à la décision finale de chacune d'entre elles, il a été convenu de proposer les mesures indiquées en début d'article. Le but est d'améliorer la qualité de la pêche en permettant la récolte légale des truites d'alevinage tout en préservant les truites sauvages.

Le parcours sans panier et le parcours sans alevinage nous apporteront aussi un éclairage sur l'efficacité de la gestion piscicole effectuée. Au bout de 3 ans, les pêcheurs de Haute Garonne disposeront d'une connaissance améliorée des effets de leur gestion et pourront faire les choix les plus judicieux pour l'avenir en toute objectivité.

O.P.



ETUDE ET SUIVI des populations piscicoles

En 1^{ère} catégorie, des pêches d'inventaires ont été réalisées en 2007 sur le Ger, le Job, la Pique, la Neste d'Oô, le Lys et sur plusieurs points en Garonne.



Pêche électrique

Les densités de truites sauvages se maintiennent aux niveaux habituels sur le Luchonnais, notamment avec une belle population sur la Pique.

Pour le Ger et le Job, les points d'inventaire choisis ont montré une légère baisse de la population, probablement à mettre en relation avec les longues séries de faibles débits observés au cours des dernières années. Les secteurs inventoriés mettent aussi en

évidence sur ces deux cours d'eau une perte d'habitat par diminution des caches dans certains tronçons. Ceci confirme tout l'intérêt de monter des projets d'amélioration de l'habitat piscicole du Ger et du Job. En 2^{ème} catégorie, une étude de peuplement piscicole du Tarn confiée au CEMAGREF par l'Association des Fédérations de pêche Midi Pyrénées a permis de démontrer plusieurs points intéressants après de nombreux échantillonnages par pêche au filet.

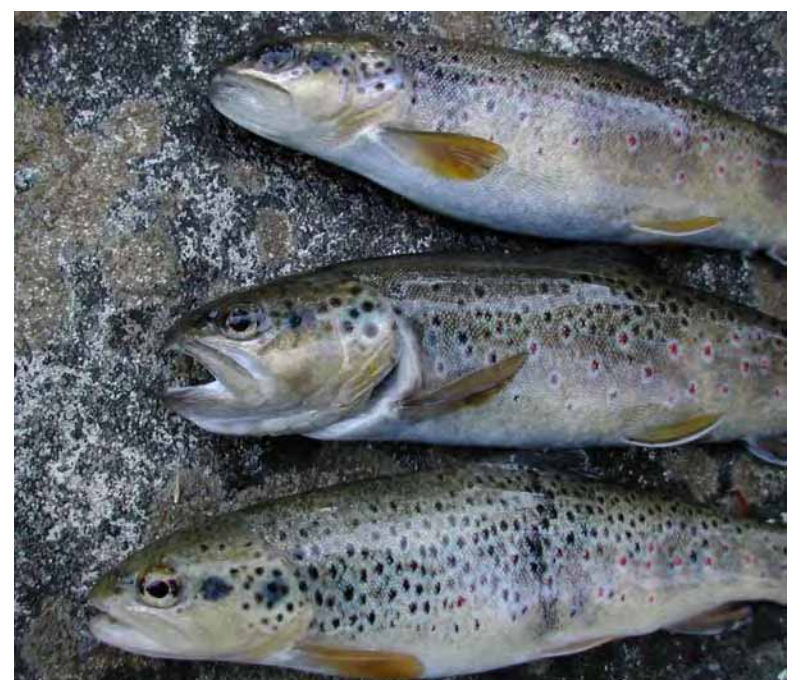
On note en particulier que l'abondance relative du silure est moindre que ce que les pêcheurs imaginent souvent, d'une part, et d'autre part que les équilibres ne semblent pas menacés par cette espèce. L'abondance des poissons blancs est confirmée et, bonne surprise, la densité de sandre est en augmentation, mais cette évolution ne touche pas pour l'instant le 31, où l'espèce est actuellement peu représentée, et se passe essentiellement sur le cours aval du Tarn, dans le 82.

TAILLE À 18 CM, le retour

La taille légale de capture de la truite est désormais fixée à 18 cm dans tous les cours d'eau du Luchonnais en amont de la confluence des rivières Ône et Pique. La taille légale de capture reste inchangée en lacs d'altitude.

Une décision raisonnée

Comme dans toutes les populations de truites, la mortalité augmente avec l'âge. On note que dès la 2^{ème} année, il disparaît presque la moitié du stock initial alors que la taille légale (20 cm) n'est pas encore atteinte. Ces chiffres, qui peuvent paraître forts à partir de 2 ans, sont tout à fait normaux pour une population de truites de ce genre de cours d'eau. Ils sont le reflet de la capacité d'accueil du milieu, notamment de la faible importance des zones profondes qui sont un refuge pour les truites de grande taille. Sur les 2 rivières, la croissance est assez faible. Il faut au minimum 3 années aux truites pour atteindre la taille légale de capture et beaucoup plus à certains endroits. En moyenne, les truites deviennent pêchables au cours de leur 4^{ème} année. A ce stade, les mortalités naturelles ont déjà été fortes. En effet



Allée de la Pique automne 2007

pour une quantité de 100 truites d'1 an, c'est seulement 19 poissons qui atteindront les 20 cm, tandis que 54 atteindraient la taille de 18 cm. Il est donc clair que l'augmentation de la taille légale de capture prive les pêcheurs de plus de 50% du potentiel de la rivière sans pour autant améliorer le stock total de truites ou la présence de gros poissons. Il faut en effet bien voir qu'en attei-

gnant la taille légale à 4 ans, voire plus, les truites n'ont que peu de chance d'atteindre 30 cm ce qui correspondrait pour elles à un âge supérieur à 7 ans rarement atteint pour cette espèce.»

Extraits du rapport de synthèse Neste d'Oô/Neste d'Oueil. Philippe Baran (ENSAT. Janvier 97).

ZONE SALMONICOLE LE LAC D'OÛ

Le plus réputé, le plus facile d'accès et le plus poissonneux de nos lacs d'altitude

En famille, en solitaire ou entre amis : ho hisse et Oô !



Accès : 1 heure, d'un pas tranquille, depuis le val d'Astau.

Le lac d'Oû passionne les pêcheurs au printemps avant le dégel des autres lacs de montagne, même s'il leur faut parcourir 150m dans les éboulis pour en atteindre les berges.

Les habitués connaissent bien la morphologie immergée de ce lac : coulées, couloirs, falaises, reliefs et plages sablonneuses en pente douce, celles où l'on peut pêcher sans risque d'accrochage. Ils savent ainsi où se placer quand le niveau est élevé. Pourtant, l'amateur-zappeur qui prospecte à l'aveugle les fonds ou parcourt les berges à l'olive ou à la cuillère prendra lui aussi du poisson dans le lac d'Oû.

Des eaux riches

Si le lac d'Oû est capricieux c'est parce qu'il est riche en nourriture : plancton, vairons, escargots gris présents par milliers dans la vase, scarabées, limaces, patraques, larves de libellules, etc. Ce lac est bien exposé et donc très ensoleillé. La verdure tapisse les berges. Mouches et sauterelles y abondent. Il est bordé d'arbres. Les feuilles qui tombent

dans l'eau forment un humus où prolifèrent les larves aquatiques. Conséquence : les truitelles lâchées courant juillet mesurent déjà 17 à 18 cm au mois de mai suivant et pèsent 200 gr minimum 2 ans après.



2005 Nicolas Cottus et son trophée-record de 8kg pour 86cm.

Une population importante

Il y a toujours eu une bonne densité de poisson dans le lac d'Oû : truites, saumons de fontaine, ombles chevalier et même chabots. Les truites-arcs-en-ciel de source Bouillouses introduites en 2003 dans le lac se sont bien adaptées. Elles mesuraient déjà plus de 23cm en juin 2005. Aujourd'hui elles atteignent plus de 30cm. Elles sont charnues et très combatives.

REPEUPLEMENT 2008



TRUITES FARIO

AAPPMA	Lieux	Nbr
ARBAS	L'Arbas	2400
ASPET GER/JOB	Le Ger et le Job	2600
AULON	Louge et Noue	1900
AURIGNAC	La Louge	3800
AUTERIVE	L'Ariège L'Ariège "Parcours No-Kill"	200 600
BOULOGNE/GESSE	La Save	1900
CALMONT	L'Ariège	200
CARBONNE	La Louge "No-Kill" L'Ariège La Gar. "No-Kill"	150 200 600
CAZERES	La Garonne	200
CIERP-GAUD	La Pique	3500
CINTEGABELLE	L'Ariège	200
FOS	La Garonne	3600
ISLE EN DODON	La Save La Save "No-Kill"	200 600
LE LOUDET	La Louge	850
LUCHON	Lac de Bادهch	7500
MARIGNAC	La Garonne	500
MARTRES-TOLOSANE	La Garonne	200
MILHAS	Le Rossignol	900
MONTBRUN BOCAGE	Ruisseau de Montfa	200
MONTREJEAU	La Garonne	6800
MURET	La Garonne	200
REVEL	Divers Ruisseaux	3500
SAINTE-BEAT	La Garonne	6800
SAINTE-GAUDENS	La Garonne	8100
SAINTE-MARTORY	La Garonne	3700
SALIES DU SALAT	Le Salat Le Lens	900 1000
SENGOUAGNET	Le Ger	800
VENERQUE	L'Ariège	200

GENITEURS FARIO

AAPPMA	Lieux	Nbr
CIERP-GAUD	Lac de CIERP	200
LUCHON	Lac de Bادهch	200
MONTREJEAU	Lac de Montréjeau	200

QUAND LES TRUITES JOUENT LES FILLES DE L'AIR...

Les lacs de montagne du Luchonnais ont été alevinés par hélicoptère en juillet 2007.

Haute vallée d'Oû (sauf Espingo et Saoussat placés en gestion patrimoniale) : 20400 estivaux fario âgés de 4 mois et 3300 estivaux saumons de fontaine. Haute vallée du Lys et massif du Vénasque : 25300 estivaux fario.



Les alevins en provenance de la pisciculture fédérale de Soueich sont amenés par camion sur l'aire du val d'Astau puis répartis par groupes de 2000 dans des poches en plastique d'une contenance de 7 litres d'eau. Ces poches sont gonflées à l'oxygène pour optimiser le taux de survie des alevins puis ligaturées. Administrateurs et bénévoles de la société de pêche locale donnent un coup de main aux gardes particuliers de la brigade fédérale.

3 rotations suffisent à l'hélicoptère pour aleviner une quinzaine de lacs.



Cette politique d'alevinage est toujours couronnée de succès pour la plus grande joie des pêcheurs. Elle permet d'alimenter en salmonidés des lacs souvent difficiles d'accès dans lesquels la reproduction naturelle est quasi-inexistante voire nulle suite aux conditions climatiques particulièrement rudes qui y règnent et à l'absence avérée de zones de frayères.



En Midi-Pyrénées
découvrez

l'Aventure au Féminin :
LA PÊCHE

Découverte
femme PROMOTION 2008

" Que ça morde
ou pas, vous
deviendrez
mordue !

30 €

Une carte spécialement
dédiée aux femmes

La pêche révèle votre nature ...

Crédit Mutuel

LA banque à qui parler

Partenaire officiel

PLAN SAUMON : 6 questions à MIGADO

■ Pourquoi lâche-t-on des alevins de saumons dans la Garonne ?

Le bassin de la Garonne bénéficie d'un programme de restauration du saumon atlantique dont les objectifs sont : la conservation de la biodiversité, Le bassin de la Garonne (Dordogne) est le dernier fleuve européen peuplé de la totalité des poissons migrateurs d'Europe de l'Ouest (esturgeon, aloses, lamproies, saumon, truite de mer, anguille) et la préservation des milieux et des espèces, le saumon est un indicateur transcendant de la qualité des milieux au travers de ses exigences biologiques à l'échelle du bassin (de l'estuaire aux sources). En tant qu'espèce symbole, sa présence permet de limiter les projets impactant, révèle certains dysfonctionnements des milieux et permet d'exiger des mesures d'amélioration bénéficiant également à des espèces moins emblématiques.



Un Tacon

■ Les alevins de saumons et les tacons ne viennent-ils pas en concurrence avec les alevins de truites et les truitelles (habitat et nourriture) ?

La niche écologique des jeunes saumons est caractérisée par des valeurs plus élevées de vitesse du courant et des profondeurs d'eau plus faibles comparées à celle de la truite. Ces différences proviennent d'une plus grande tolérance du saumon pour les fortes vitesses de courant. La compétition entre les deux espèces est généralement à l'avantage de la truite qui est plus agressive et peut aboutir au cantonnement des saumons dans

les zones peu profondes à courant plus rapide. La quantité de nourriture présente dans les rivières n'est généralement pas un facteur limitant au bon développement des deux espèces.

■ Êtes-vous sûr que ces saumons ne vont pas perturber la reproduction des truites ?

Les saumons et les truites appartiennent au même genre (*Salmo*) mais ne sont pas de la même espèce (*Salmo salar* pour le saumon atlantique et *salmo trutta* pour la truite fario). Par définition, les espèces ne se reproduisent pas entre elles. Dans les nombreuses rivières qui composent la façade atlantique, les saumons et les truites cohabitent harmonieusement.

■ Qu'est-ce qu'un smolt ?

Les alevins introduits dans la Garonne vont passer un à trois ans avant de migrer pour l'océan (sur la Garonne 67% en moyenne dévalent la 1ère année). Le smolt se distingue du tacon par un comportement grégaire et une livrée argentée ; c'est à ce moment qu'il déclenche sa migration vers l'estuaire. C'est pendant leur croissance en rivière et lors de la dévalaison que les jeunes saumons mémorisent les informations qui leur permettront de retrouver leur fleuve d'origine lors de leur migration de montaison.

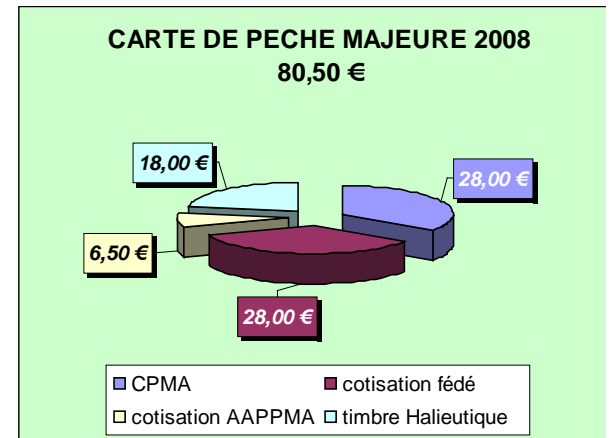
■ Est-il envisageable de pouvoir pêcher un jour le saumon à la ligne ?

La valorisation halieutique du saumon atlantique reste un objectif à terme même si le niveau actuel de la population ne permet pas d'envisager rapidement la réouverture de la pêche.

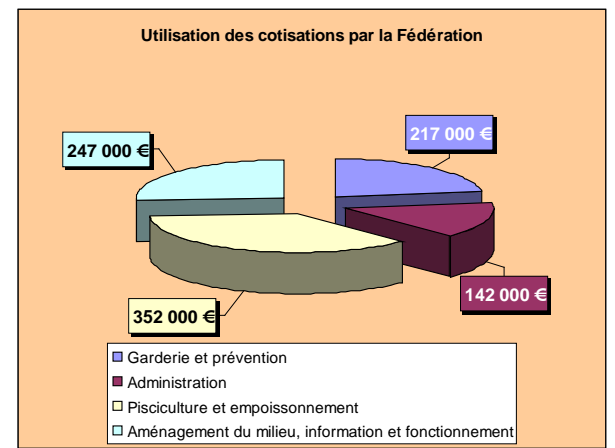
■ Où pouvons-nous trouver plus d'informations sur le saumon et les autres poissons migrateurs de la Garonne ?

De nombreuses informations concernant le saumon et les autres espèces migratrices et les effectifs enregistrés au niveau des stations de comptage sont consultables sur le site Internet de l'association MIGADO : www.migado.fr

Où va votre argent ?



CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique versée à la Fédération Nationale de la Pêche en France



VIE ASSOCIATIVE

2008, année d'élections pour les AAPPMA

Vous êtes pêcheur, vous êtes donc membre d'une AAPPMA. Mais savez-vous que vous que la carte de l'année en cours vous donne un droit de vote ? Et que vous pouvez vous présenter pour devenir gestionnaire de la pêche locale à condition d'avoir pris la carte dans la même association les 2 dernières années ?

Participez à l'Assemblée Générale annuelle de votre AAPPMA, faites savoir ce que vous attendez de la gestion de votre loisir. Mieux encore, présentez-vous aux élections lorsque en fin 2008 votre AAPPMA élira son nouveau bureau, comme tous les 5 ans. La pêche est l'affaire de tous les pêcheurs, c'est donc aussi votre affaire.

CORMORANS

En Haute Garonne, la régulation se poursuit

Les effectifs de grand cormoran tendent à se stabiliser, mais à un niveau encore bien trop élevé au sens de la préservation des intérêts de la pêche. Cet hiver, nous avons obtenu un quota de tir sans précédent de 650 cormorans à abattre. Les gardes pêche de la fédération ont organisé ces tirs en collaboration avec l'ONCFS. Mais le combat est inégal. Seule la stérilisation des oeufs réglerait le problème. Or la nidification du cormoran s'effectue dans les pays du nord de l'Europe sur des sites protégés et qui sont la propriété d'associations écologistes. Pis aller les tirs ont été concentrés sur les secteurs les plus sensibles : secteurs riches en carnassiers ou zones de frayères à truites notamment.



GARDES PARTICULIERS

Ils sont venus, ils sont tous là

À l'automne 2007, la Fédération 31 a accueilli dans ses locaux toulousains les gardes pêche bénévoles haut garonnais, assermentés et postulants, réunis pour une session organisée par l'Association Régionale des Fédérations de pêche. Au programme de ces trois journées de formation : bases générales du droit pénal, droits et devoirs du garde, réglementation de la pêche, écologie appliquée à la protection des milieux aquatiques et connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice de la fonction.



Précisons qu'il s'agit bien d'une fonction de police et non d'une activité anodine. Les gardes pêche particuliers ont une fonction de police, à ce titre, ce n'est pas une activité anodine. Ils sont en effet habilités à relever des infractions et à dresser procès verbal. La fonction de garde particulier dispose désormais d'un code et d'une formation à la hauteur des missions qui lui sont confiées.

L'AVENTURE, TU PEUX LA VIVRE POUR DE VRAI !

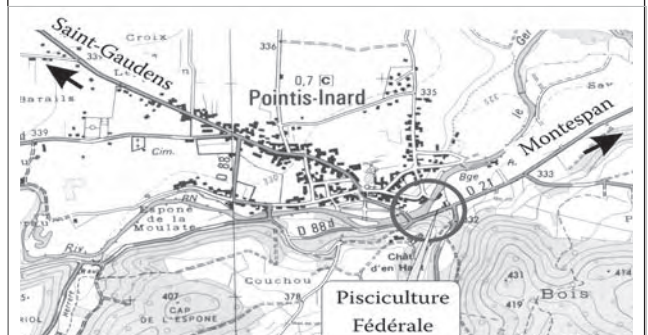


Jusqu'à 12 ans 2€
la carte de pêche est à 2€

En vente chez tous les détaillants délivrant la carte de pêche

AU RENDEZ-VOUS DES PÊCHEURS

Il y a quelques années à peine, les ponts, les bistrotts, et les marchés des petits villages étaient encore les lieux privilégiés, de rencontre entre pêcheurs. L'un y racontait les péripéties de sa dernière capture (un monstre !). Un autre confiait sa trouvaille pour mieux monter un hameçon sur une ligne à toc. Un troisième révélait l'emplacement du sentier perdu pour accéder au meilleur parcours de tel cours d'eau. Vous souhaitez retrouver cette ambiance ? Venez à la pisciculture fédérale de Pointis-Inard les mercredi 26 mars, 16 avril, 14 mai, 11 juin, 09 juillet, 06 août et 17 septembre à partir de 18 heures. Henri RIBET, président de la zone de 1ère catégorie, et ses collaborateurs Gérard THIVET et Jean LERIME vous y attendent. Tous les présidents et membres des AAPPMA qui souhaitent avoir des renseignements sont aussi les bienvenus. Renseignements : Henri RIBET 06.85.20.64.76



UNE GESTION À LA CARTE



Robert BELAVAL
président de la zone cyprinicole



Répondre à des demandes nouvelles

Par définition, le territoire de la 2^e catégorie correspond aux rivières et plans d'eau peuplés majoritairement de poissons blancs. Dans un contexte général, les espèces de 2^e catégorie se reproduisent assez bien, bien que l'on note depuis quelque temps des changements dans la prédominance des silures, brèmes, grémilles, et poissons chats qui ont tendance, sur certains plans d'eau, à prendre le dessus, voire même à remplacer les espèces autochtones.

Par rapport à la prolifération des poissons-chats, des interventions fortes sont réalisées par les AAPPMA et la Fédération de pêche. Ainsi plusieurs tonnes de ces poissons sont éliminées.

De façon à ne pas laisser des territoires vides à recoloniser par les poissons indésirables, des poissons blancs sont introduits au prorata de la masse de poissons nuisibles prélevée.

La 2^e catégorie se caractérise aussi, par la fréquentation sur ses berges de plusieurs catégories de pêcheurs à la recherche de poissons d'espèces différentes, ce qui induit des pratiques et des techniques diverses, comme la pêche au coup, la pêche aux carnassiers, sans oublier les pêches sportives de la carpe, du silure, de la truite arc en ciel, etc.

Les repeuplements en poissons, sont déterminés en fonction de la surface des plans d'eau et de leurs équilibres en termes de population piscicole.

Les empoisonnements sont définis en fonction de la fréquentation des pêcheurs, et des commodités d'accès.

Pour répondre à des demandes de pêches nouvelles, des parcours spéciaux ont été créés, où se ont lieu des déversements équilibrés en respectant à la fois les caractéristiques des plans d'eau sélectionnés et la bonne pratique de ces pêches spécialisées.

R.B.

REPEUPLEMENT 2008

BROCHETS

TANCHES



AAPPMA	Lieux	KG
BESSIERES	Rivière Tarn	175
BLAGNAC	Rivière Garonne	170
BOULOGNE/GESSE	Plan d'eau de Lunax	1000
BUZET/TARN	Rivière Tarn	170
CARAMAN	Lac de Gambiac	50
CAZERES	Plan d'eau de Cazères	600
GRENADE	Rivière Garonne	170
MARTRES - TOLOSANE	Plan d'eau de Boussens	300
MIREPOIX/TARN	Rivière Tarn	170
MONTESQUIEUX	Rivière Arize	50
PLAISANCE FONSORBES	Grand lac Bidot	100
REVEL	Lac de St-Ferreol	300
RIEUX VOLVESTRE	Plan d'eau de manciès	800
TOULOUSE	Rivière Garonne	175
VILLEMUR/TARN	Rivière Tarn	170

AAPPMA	Lieux	KG
BLAGNAC	Lac de Ritouret	25
BOULOGNE/GESSE	Lac de Boulogne	50
BUZET/TARN	Lac Albergo	30
CARAMAN	Lac de l'Horme Blanc Lac de Sainte Foy d'Aigrefeuille	75 25
CAZERES	Lac de la Picaine	20
FRONTON	Lac de Xérésa	25
LEGUEVIN	Lac du Petitis	20
LONGAGES	Lac de la Linde	50
MARTRES - TOLOSANE	Lac de Saint-Vidian	20
MONTBRUN BOCAGE	Lac de Montbrun	20
PLAISANCE FONSORBES	Lac François Soula Petit lac Bidot	50 30
REVEL	Lac de Lencclas	50
RIEUX VOLVESTRE	Plan d'eau de manciès	500
SAINT-GAUDENS	Lac de Sède	75
ST LYS	Lac de Saint-Lys Lac de Saint-Thomas Lac de St-Foy de P. Lac de l'Espèche	15 15 500 15
SALIES DU SALAT	Las des Isles	25
TOULOUSE	Lac de Flourens Lac de La Ramée	75 50
TOURNEFEUILLE	Lac des Pêcheurs	50
VENERQUE	Lac de Grépiac	50
VILLENEUVE TOLOS.	Lac du Bois Vieux	50



SANDRES

GARDONS



AAPPMA	Lieux	KG
AURIGNAC	Saint André Esparron	200 75
AVIGNONET LORA.	Condomine Rozel	50 75
BLAGANC	Raby	50
CALMONT	La Thésauque	150
DEPARTEMENT 31	Canal du Midi	250
ISLE EN DODON	Saint-Frajou	150
MURET	Four de Louge	50
PLAISANCE FONSORBES	Bizarel	120
RIEUMES	Saveres	150
SAINT LYS	Cambarnard Parayre Saint-Foy de Peyro.	150 150 175
TOULOUSE	Sesquièrre	55
VALLEE DU GIROU	Balerm Bourg Saint-Bernard Larragou	200 130 200

AAPPMA	Lieux	KG
BLAGNAC	Lac de Ritouret	50
BOULOGNE/GESSE	Lac de Boulogne	100
BUZET/TARN	Lac Albergo	70
CARAMAN	Lac de l'Horme Blanc Lac de Sainte Foy d'Aigrefeuille	175 100
AZERES	Lac de la Picaine	30
FRONTON	Lac de Xérésa	50
LEGUEVIN	Lac du Petitis	30
LONGAGES	Lac de la Linde	150
MARTRES - TOLOSANE	Lac de Saint-Vidian	30
MONTBRUN BOCAGE	Lac de Montbrun	80
PLAISANCE FONSORBES	Lac François Soula Petit lac Bidot Grand lac Bidot	150 70 500
REVEL	Lac de Lencclas	100
RIEUX VOLVESTRE	Plan d'eau de manciès	1200
SAINT-GAUDENS	Lac de Sède	175
ST LYS	Lac de Saint-Lys Lac de Saint-Thomas Lac de St-Foy de P. Lac de l'Espèche	25 25 1200 25
SALIES DU SALAT	Las des Isles	75
TOULOUSE	Lac de Flourens Lac de La Ramée	175 100
TOURNEFEUILLE	Lac des Pêcheurs	150
VENERQUE	Lac de Grépiac	100
VILLENEUVE TOLO.	Lac du Bois Vieux	100



ERADICHER LE POISSON CHAT



Avec l'achat de nouvelles nasses à poissons chats, la Fédération a augmenté son efficacité dans la lutte contre cette espèce classée nuisible.

Ces engins de piégeage, manipulés par les gardes de la brigade fédérale dans un premier temps, sont ensuite mis à la disposition des AAPPMA concernées qui prennent le relais avec leurs bénévoles. Ainsi, la saison dernière, l'AAPPMA de Saint Lys a pu venir à bout de 5 tonnes de poissons chats au lac de Sainte Foy de Peyrolières...et les pêcheurs ont redécouvert aussitôt tout l'intérêt haïeutique de ce plan d'eau.



Le lac de Sainte-Foy-de-Peyrolières

LES TERRAINS DE JEU DE LA 2^E CATÉGORIE

PARCOURS SPORTIFS D'HIVER

Les mordus de la pêche de la truite, peuvent désormais assouvir leur passion même en période de fermeture de la pêche des salmonidés sur 2 parcours balisés.

L'un est situé à Auterive sur l'Ariège, l'autre sur la Garonne à Carbonne. Des déversements de truites fario seront régulièrement effectués pendant l'hiver de façon à maintenir une population correcte.

L'originalité de ces parcours sportifs d'hiver réside dans le fait que l'on y pratique la pêche sans panier donc sans garder les captures.

Mais à partir de l'ouverture de la truite, les captures pourront être conservées suivant la réglementation générale.



PARCOURS SANS PANIER

Sur la Save et la Louge, ce type de parcours permet la pratique de la pêche de la truite en deuxième catégorie. Des déversements réguliers assurent des prises abondantes.

La pêche n'y est autorisée qu'avec une ligne munie d'un hameçon simple, le poisson doit être relâché immédiatement et avec précaution durant toute l'année.



REPEUPLEMENT 2008



ARC EN CIEL

AAPPMA	Lieux	KG
AURIAC/VEND.	La Vendinelle	250
AURIGNAC	La Louge	250
AUTERIVE	L'Ariège	200
AVIGNONNET	L'Hers	250
BAZIEGE	L'Hers "L'Hers "Parcours Enfants"	170 160
BESSIERES	Le Tarn	200
BLAGNAC	Lac de Ritouret	250
BOULOGNE/GESSE	Lac de Boulogne	250
BUZET/TARN	Lac Albergo	250
CALMONT	Rivière Hers Vif	250
CARAMAN	Lac de l'Horme Blanc Lac de Sainte Foy d'Aigrèfeuille	250 250
CARBONNE	L'Arize "La Louge "Parcours No-Kill"	250 150
CASTANET-TOLOSAN	L'Hers	250
CAZERES	Lac de la Picaine	250
CINTEGABELLE	Rivière Ariège	200
FRONTON	Lac de Xeresa	250
GRENADE	Canal de la Save	250
ISLE EN DODON	La Save La Save "No-Kill"	250 150
LE FOUSSERET	La Louge	250
LEGUEVIN	Lac de la Mouline	250
LEVIGNAC	La Save	250
LONGAGES	Lac de la Linde	250
MARTRES - TOLOSANE	Lac de Saint-Vidian "Petit lac "Parcours Enfants"	170 160
MIREPOIX/TARN	Le Tarn	200
MONTBRUN BOCAGE	Lac de Montbrun	250
MONTESQUIEU VOLVESTRE	L'Arize	250
MURET	La Louge "Canalette du Square "Parcours Enfants"	170 160
PLAISANCE FONSBES	Lac Soula Lac Bidot "Le Touch "Parcours Enfants"	200 200 180
REVEL	Lac de Lenclas	250
RIEUMES	Le Touch Ruisseau Les Feuillants "Parcours Enfants"	170 160
RIEUX VOLVESTRE	L'Arize	250
SAINT-GAUDENS	Lac de Sède	250
ST LYS	Lac de Saint-Lys Lac de Saint-Thomas	150 150
SALIES DU SALAT	Las des Isles	250
TOULOUSE	Lac de Flourens Lac des Pêcheurs (La Ramée) Lac de La Ramée "Parcours Enfants" Lac de La Ramée "Parcours Mouche"	200 200 180 150
TOURNEFEUILLE	Lac des Pêcheurs	250
VALLEE DE LA LEZE	Parcours Beaumont	250
VALLEE DU GIROU	Le Girou	250
VENERQUE	L'Ariège Grand Lac de Grépiac Lac des Moucheurs	200 50 150
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	L'Hers	250
VILLEMUR SUR TARN	Ruisseau de Magnanac	250
VILLENEUVE TOLO.	Lac du Bois Vieux	250

SITE TRUITES ARC EN CIEL

La Fédération met à la disposition des pêcheurs un site de pêche à la truite arc en ciel au lac de Labège.

Il offre la particularité d'être repeuplé en truites toutes les semaines, du mois de janvier au mois de mars, de façon à attirer tout pêcheur, débutant ou averti, tous les jours durant cette période. Beaucoup de pêcheurs manquent

de temps et se posent la question « ou aller pêcher ? » surtout en période hivernale.

Ce lac proche de Toulouse, accessible depuis la voie rapide, devrait répondre à leurs nouvelles exigences. Le pêcheur doit respecter la réglementation générale, qui reste en vigueur durant cette période. Renseignements : Fédération et AAPPMA de Castanet.



Le lac de Labège

SECTEUR CARPE DE NUIT : On agrandit !



Cette pêche est régie par arrêté préfectoral comme pour toutes les pêches spécifiques. Sur ces parcours, toute carpe doit être relâchée sans délai.

Un dispositif lumineux est obligatoire la nuit. La pêche de la carpe la nuit est autorisée toute l'année, excepté le week-end de l'ouverture du carnassier, soit les 10 et 11 mai 2008. Les secteurs de nuit sont demandés par les AAPPMA auprès de la Fédération 31 qui, en fin d'année, les propose à la préfecture. Sur la Garonne : après

l'ouverture du secteur de nuit de Muret en 2007, un nouveau secteur de nuit s'est ouvert à Toulouse en 2008. La limite amont de ce parcours débute au bras supérieur rive droite du pont de la rocade, et se termine en limite aval au pont Saint Michel. Le secteur de nuit de Cazères sur Garonne s'agrandit lui aussi, depuis le canal de Palaminy jusqu'au ruisseau de l'Aygossou à Gensac. Attention à la réserve de 50 mètres en aval du barrage. A noter, l'interdiction d'utiliser toute embarcation sur 300 mètres en amont du barrage de la Brioulette.

PARCOURS SPORTIF CARNASSIERS du bac de Portet

Un parcours dédié aux carnassiers vous attend au lac de la générale au bac de Portet sur Garonne.

Le site a été retenu pour sa commodité d'accès depuis l'agglomération de Toulouse en pensant aux contraintes de temps et de déplacements auxquelles sont soumis les pêcheurs. Ce plan d'eau a été peuplé de brochets, poissons connus pour

leur combativité. Seule la pêche aux leurres y est autorisée pour la pêche des carnassiers.

Tout carnassier capturé doit être immédiatement remis à l'eau délicatement. Attention, la pêche au leurre y est cependant interdite en période de fermeture du carnassier, de fin janvier à mai. Renseignements : Fédération et AAPPMA de Toulouse.



JE PÊCHE est une publication gratuite éditée par la Fédération des Associations Agréées de la Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
395 Route de Saint-Simon - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05.61.42.58.64
Ce journal ne peut être vendu
Conception et rédaction : Cominfo31
Suivi technique : Et Voilà !! - Paris

« OMBRES » SUR LE SALAT

L'opération menée sur le bas Salat pour l'introduction de l'Ombre Commun se poursuit



Henri RIBET
président de la zone salmonicole

été convenu de poursuivre et d'évaluer l'efficacité du programme tout au long de l'année 2008.

La garderie accentuera sa surveillance du secteur car la réussite de l'opération passe obligatoirement par le respect de cette espèce fragile.

« Au cours de la saison 2008, le peuplement et les captures des pêcheurs sur le bas Salat feront l'objet d'un suivi »

Nous avons choisi de n'imposer aucune restriction réglementaire à la pratique de la pêche sur le secteur, dans un souci d'équité entre tous les pêcheurs, mais chacun doit être conscient de la nécessité de remettre à l'eau tout ombre capturé, quelle que soit sa taille et ce, dans les meilleures conditions possibles. Depuis 2007, l'introduction d'ombres géniteurs fin mars (juste avant la période de reproduction de l'ombre et après l'époque de

l'ouverture de la truite où la pression de pêche est forte) doit permettre de limiter les risques de disparition des géniteurs avant le frai. Ce procédé sera reconduit en 2008. En effet, au cours des dernières années, nos pisciculteurs ont acquis le savoir-faire nécessaire et nous élevons ainsi à la pisciculture Fédérale de Soueich, un cheptel d'ombres de même origine génétique que les premières souches introduites. 2000 futurs géniteurs issus de ce cheptel seront introduits dans le Salat prochainement. Au cours de la saison 2008, le peuplement et les captures des pêcheurs sur le bas Salat feront l'objet d'un suivi.

Toute prise d'ombre signalée à la Fédération au 05 61 42 58 64 renforcera nos connaissances. Les infos sur la présence avérée de juvéniles, en particulier, nous seront très utiles. Merci d'avance pour votre démarche.

H.R.



La conservation de toute capture d'Ombre commun reste interdite pour l'année 2008

MISES À L'EAU pour la pêche en barque

Les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à apprécier l'utilisation d'une embarcation en seconde catégorie.

Consciente de cette évolution de la demande de ses adhérents, la Fédération a mis en place un programme de création de rampes de mise à l'eau gratuitement accessibles aux pêcheurs. Les deux premières viennent d'être réalisées sur le plan d'eau de Mancières, l'une en rive droite de Garonne, à Rieux près de la base nautique, l'autre à Salles en rive gauche, au pied du village.

A terme, les axes Garonne, Ariège, Tarn seront ainsi équipés de la sorte, ainsi que les principaux plans d'eau chaque fois qu'un accord pourra être trouvé avec l'entité gestionnaire.



La mise à l'eau du lac de la Thésauque à Nailloux



AUTERIVE

le

Samedi 16 février
2008



RENCONTRE TRUITE "PÊCHE ET GESTION PISCICOLE"

Organisée par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Garonne et l'AAPPMA d'Auterive

PROGRAMME

- Rendez-vous : pont d'Auterive à 14h 00 (parking place du foirail sous les platanes)

- De 14h 00 à 16h 30 partie de pêche amicale sur le
"Parcours sportif d'hiver truite"

- De 17 heures à 19 heures Conférence-Débat
salle du BELVEDERE

"Truite : réglementation de la pêche et milieux aquatiques, quoi de neuf pour 2008 sur la Garonne ?"

- 19h 30 galette des rois et verre de cidre sur place

Entrée libre et gratuite,
Tous les pêcheurs intéressés sont les bienvenus

LES PÊCHEURS À LA LIGNE SONT EN LIGNE



www.fede-peche31.com

Le site Internet de la fédération est désormais opérationnel. Une profonde restructuration a eu lieu sur des bases définies par la commission de communication de la fédération. Vous pouvez poser vos questions directement à la fédération de pêche, mais aussi aux associations dont la liste figure à la page AAPPMA, dans laquelle vous trouverez les renseignements détaillés communiqué par leurs bureaux.

AAPPMA de première catégorie

<http://www.fario-comminges.com/>

AAPPMA d'Auterive

<http://auterivepeche.canalblog.com/>

AAPPMA de Blagnac

<http://aappma.blagnac.free.fr/>

AAPPMA de Plaisance, Fonsorbes, Colomiers, la Salvetat

<http://peche31.aappma.pfc.free.fr/>

AAPPMA de Saint Gaudens

<http://www.peche-stgaudens.com/>

AAPPMA de Toulouse

<http://aappma.toulouse.free.fr/>